

## Communication sur le Progrès 2010 : Achat et commercialisation de produits en coton biologique

Date : 18 novembre 2009

Principes du Pacte mondial concernés : 7, 8, 9.

Principe n°7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe n°8 : Promouvoir une grande responsabilité en matière d'environnement

Principe n°9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

### 1. Renouveau de l'engagement envers les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Dans un secteur mondialisé et risqué sur le plan de l'éthique, Armor-Lux a souhaité intégrer le développement durable au cœur de sa stratégie. L'adhésion au Pacte Mondial en 2004 a renforcé la volonté de l'entreprise d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de ses salariés, de ses fournisseurs et de ses clients.

« Je renouvelle pour 2010 mon engagement dans le Pacte Mondial. Je m'attacherai à défendre au quotidien les dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies et à les faire partager à l'ensemble de mes salariés. En tant que membre du comité directeur, je suis également sensible à la nécessité de communiquer ces principes dans ma sphère d'influence et en particulier à nos fournisseurs et à nos clients. »

Jean-Guy Le Floch  
Président

### 2. Action mise en œuvre

#### 2.1. Contexte et objectifs

La culture conventionnelle du coton compte parmi les plus polluantes de la planète. Elle utilise 25% des tonnages mondiaux d'insecticides, 11% des tonnages mondiaux de pesticides et seulement 2,5% de la totalité des terres cultivées. Outre les effets sur l'environnement, l'utilisation massive des pesticides et la contamination des eaux douces entraînent des dégâts considérables sur la santé humaine des populations directement exposées.

Armor Lux s'est engagée dans une démarche de maîtrise et de réduction des impacts environnementaux de ses activités au sens large. Armor Lux a donc fait le choix de s'approvisionner en coton biologique pour proposer à ses clients des produits fabriqués à base de fibres naturelles cultivées selon les principes de l'agriculture biologique c'est-à-dire sans engrais ni pesticides chimiques.

#### 2.2 : Démarche suivie

Les critères de production appliqués pour le coton biologique ne garantissent pas pour autant un vêtement biologique. La chaîne de transformation est longue et complexe et la qualité biologique peut être dénaturée à toutes les étapes : utilisation du chlore pour le blanchiment, teintures polluantes, ammoniacque, silicone...

Armor-Lux a donc signé un contrat avec ECOCERT pour la fabrication et la distribution de produits en coton biologique :

- Armor Lux et ECOCERT ont défini ensemble un calendrier d'actions destiné à contrôler et à certifier l'ensemble des acteurs économiques qui prennent possession du coton biologique à chaque étape de la filière (filature, tricotage, teinture, ennoblissement, confection).

- Les ateliers de production d'Armor-Lux ainsi que ceux de ses fournisseurs ont donc été audités et certifiés par ECOCERT selon le référentiel GOTS (Global Organic Textile Standard) qui est une norme des textiles biologiques qui s'impose aujourd'hui au niveau international.

### **3. Résultats chiffrés observés ou attendus**

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis 5 ans dans le domaine du commerce équitable en particulier en Afrique de l'Ouest et en Inde. Rappelons ici qu'Armor Lux est le premier distributeur de coton équitable labellisé Fairtrade / Max Havelaar en France avec 25% de part de marché.

#### **3.1. Renforcement des filières d'approvisionnement en coton biologique et équitable**

Les achats de fils de coton biologique et équitable représentent aujourd'hui plus de 100 Tonnes de fils soit 40% des approvisionnements en matières premières d'Armor Lux. L'objectif est d'augmenter la part de coton biologique dans les achats de l'entreprise pour arriver à 50% d'ici fin 2011.

#### **3.2. La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)**

L'utilisation de coton d'origine biologique va permettre à Armor-Lux de réduire sensiblement (5%) ses émissions de GES. Le coton biologique consomme en effet peu de pesticide et d'insecticides qui sont fortement énergivores et émetteurs de gaz à effet de serre.

#### **3.3. Adaptation de l'offre à la demande**

Les ventes de coton biologique ont augmenté de 63% en 2008 (source Organic Exchange mars 2009). Ce marché ne cesse de progresser depuis deux à trois ans suite à la prise de conscience grandissante des consommateurs de plus en plus informés des risques liés à l'utilisation de substances non respectueuses de l'environnement.

Armor Lux a pu constater récemment l'intérêt que porte à ces filières de production complexes de grands donneurs d'ordre français :

- Le ministère de l'Intérieur qui a décidé en 2008 que les uniformes en coton des 110 00 policiers français seraient désormais fabriqués à partir de coton biologique ;
- La Région Bretagne qui a créé en 2008 une filière de coton biologique et équitable avec certains pays d'Afrique de l'Ouest dont le Mali et le Burkina Faso.
- La Poste qui a choisi de proposer en 2010 à ses 140 000 facteurs des produits en coton biologique et équitable.

**Pays dans lequel les changements ont été effectués :** Afrique de l'Ouest, Maghreb, Inde, France

**5 mots-clés décrivant l'exemple :** culture, environnement, santé, filière, certification.

**Coordonnées du contact de l'entreprise :** Jean-Guy LE FLOCH (jg.lefloch@armorlux.com), Grégoire GUYON (g.guyon@armorlux.com)